



La forteresse éphémère du Grannec à Landeleau

Jean Guichoux

Lorsque l'on passe devant les bâtiments de la ferme abandonnée de Castel-Grannec sur la commune de Landeleau, il est difficile d'imaginer qu'il y a plus de 400 ans se dressait sur ce lieu une impressionnante forteresse. Ses remparts avec 4 tourelles aux angles, construits vers 1553, entouraient un manoir, attesté depuis le début du 15^{ème} siècle, lieu de résidence principal des seigneurs du Grannec. Selon les mémoires du chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue, une haute tour au centre du logis, armée de 5 ou 6 petits canons, complétait le dispositif défensif.

Connu pour avoir abrité quelques mois Guy Eder de Beaumanoir, dit La Fontenelle, et ses soudards, le manoir est brûlé en 1593 (AD 35) ou 1594 (chanoine Moreau) par le duc de Mercoeur. Les fortifications sont démolies quelques années plus tard sur ordre du roi.

Entrée de la ferme
collection particulière



En 1642, le propriétaire, Louis de Gourcuff, sieur de Tréménec (Plovan), époux de Mauricette de Ploeuc, entreprend de le reconstruire sans autorisation. Le Parlement de Bretagne intervient et les travaux sont suspendus. Abandonné ensuite pendant près de 30 ans, il n'est plus qu'un tas de ruines en 1669 quand les Carmes Déchaussés de Saint-Hernin en prennent possession. Ces derniers autorisent les locataires des terres de la seigneurie à utiliser les pierres provenant des ruines pour construire leurs maisons. Libéré de ses pierres du logis, le terrain est transformé en pépinière où l'on y cultive une grande variété d'arbres dont une partie de fruitiers. Les douves et les restes des remparts sont conservés. Ils serviront de protection contre les animaux. Vendu comme bien national à la révolution, il change plusieurs fois de propriétaire, avant d'être acheté en 1841 par la famille Jégou du Laz de Pratulo (Cléden-Poher), qui y construit des bâtiments d'habitation et de ferme en 1844. Restaurés il y a quelques années, puis délaissés par leurs nouveaux propriétaires, il sont aujourd'hui occupés par un collectif de jeunes adultes qui a entrepris le nettoyage du site. Les seuls vestiges visibles de la forteresse sont le puits avec sa margelle en pierres de taille ouvragées, une partie des anciennes douves sèches entourant le château et, sous la végétation, des restes de tours et remparts.

Entrée de la ferme -
collection particulière



**Puits et ferme-
collection particulière**

Le manoir

Il est attesté depuis 1428 par le minu fournit par Guillaume Lohennec, seigneur du Grannec, fils aîné de feu Yvon Lohennec, décédé le 5 janvier 1423, et de Marguerite Arsheuer.

Il devient la propriété de la famille de Coetanezre de Pratmaria (Ergué-Armel) par le mariage de Marie Lohennec, petite-fille de Guillaume, veuve de *Guillaume de La Marche mort sans hoirs avant 1498 avec Richard de Coetanezre. Cela se prouve par une transaction du 7 novembre 1498 au rapport de Du Coudray passe et Du Boyer passe, notaires à Carbaix.*

En 1540, Guillaume de Coetanezre, seigneur du Grannec et y demeurant, fils de Richard et époux de Béatrice de Kéroufil, déclare la succession de feu Marie Lohennec, sa mère, décédée depuis environ 30 ans.

Dans la paroisse de Landeleau, *le manoir du Grannec et ses bois de hautes futaies, prés, courtils, vergers, jardins, maisons, pourpris, garennes, terres chaudes et froides tant sous clostures et frostages, contenant en tout environ 120 journaux de terre que tiennent, profitent et où demeurent les dits seigneurs et dame dudit lieu du Grannec que peut valoir et être arrenté chacun an 15 livres monnaie.*

Ces 120 journaux constituent la réserve du manoir que le seigneur exploite directement à son profit.

Il déclare aussi les autres terres de la seigneurie, ainsi que les héritages de Béatrice de Kéroufil, dont le manoir de Kergonnan à Ergué-Gabéric.

Vers 1553, ce même Guillaume de Coetanezre fait fortifier son manoir.

La seule description du logis seigneurial que l'on connaisse est celle faite par le chanoine Moreau.

En 1590, il est composé, dit-il, *d'un grand corps de maisons ayant à chaque bout un pavillon rond et entre chacun d'eux 2 belles salles basse et haute et 3 chambres carrées.*

Les défenses consistent en fossés et remparts avec 4 tourelles aux 4 coins de l'enclos et au sud-est,

entre les pavillons, une tour de pierres de 6 étages (sic) armée de 5 ou 6 petits canons de fonte verte et par laquelle on entrait dans les salles.

En 1872, la ferme du Grannec, construite en 1844 sur l'emplacement du manoir, conserve encore des vestiges de fortifications. A cette date, l'acte de vente de la ferme du Grannec, par Joseph Cillart de la Villeneuve, petit-fils du comte Jégou du Laz, porte la mention finale de « *tous les articles ci-dessus sont situés dans l'emplacement du château de Guy Eider de La Fontenelle et sont compris dans l'intérieur des remparts du château* ».

Cet emplacement fait 84 ares et présente la forme d'un rectangle de 85 à 100 mètres de côtés.

Les douves visibles en 2017 sont profondes de 5 à 8 mètres avec une base de 4 à 6 mètres et entourent encore la propriété sur deux de ses côtés.

Le domaine

En 1540, la seigneurie comprend environ 250 hectares qui s'étendent sur les paroisses de Landeleau, Plonévez-du-Faou et sa trêve de Collorec, avec son moulin appelé *Mel Coz*, sis sur la rivière d'Ellé, valant la somme commune d'environ 8 sommes de blé, 2 parts de seigle et tiers froment, plus divers droits sur 40 hectares dans la paroisse de Plouyé.

Un prisage de l'ensemble de la seigneurie est effectué en 1673. Son revenu est estimé à 978 livres dont 43 pour la réserve et 150 pour le moulin.

Lors de la réformation de 1678, le domaine comprend plus de 400 hectares de terres chaudes et froides, 2 bois de haute futaie de 40 hectares et un bois taillis de 13 hectares.

En 1756, les droits seigneuriaux du Grannec dans la paroisse de Plouyé deviennent la propriété des seigneurs du Tymeur (Poullaouën). Après soixante-dix années de procédures contre les Carmes Déchaussés, une décision du conseil du roi, réuni au Louvres,

leur accorde l'universalité de fief dans cette paroisse. Les propriétaires du Grannec, *perdent 29 à 30 mouvances dans la dite paroisse, leur rapportant par année commune environ 200 livres.* En 1790, les biens du clergé sont saisis et les Carmes Déchaussés, alors installés à Rennes, voient leur propriété vendue aux enchères.

Le Grannec et ses environs pendant les guerres de la Ligue

Les guerres de religion entre catholiques et protestants débutent dans le royaume de France en 1562.

En 1588, le successeur du roi catholique Henri III est un protestant, Henri de Navarre, futur Henri IV.

Les Guise, ultras catholiques prennent la tête d'une rébellion contre le pouvoir royal en s'associant à une ligue des villes dont Paris et d'autres de Champagne, Touraine, Bourgogne qui ne veulent pas d'un roi protestant.

En décembre 1588, le roi fait assassiner leur chef, le duc de Guise, et son frère.

La guerre civile éclate dans le royaume entre les troupes royales et celles de la ligue.

Le Duc de Mercœur, nommé gouverneur de Bretagne en 1582, prend le parti des ligueurs, entraîne avec lui une grande majorité de la noblesse des villes bretonnes et fait de Nantes sa capitale.

Au contraire, le parlement de Bretagne se prononce pour le roi ainsi que les villes de Rennes, Vitry et Brest qui restent aux mains des royaux.

Cette opposition entraîne la Bretagne dans la guerre civile.

Les deux partis appellent à leur aide des troupes étrangères. Mercœur reçoit l'aide de 7000 espagnols qui s'installent à Blavet (Port-Louis) où ils construisent une place forte. Ils y resteront jusqu'en 1598.

En 1591, 2 400 anglais renforcent les troupes royales. Elles compteront jusqu'à 15 000 hommes et quitteront la Bretagne en 1595 après avoir aidé les royalistes à prendre le fort de Roscanvel, construit et défendu par les espagnols (Hervé Le Goff dans *La guerre de la ligue en Bretagne*).

Les hostilités prendront fin en 1598 avec la soumission du Duc de Mercœur au roi Henri IV.

Durant cette période, la Cornouaille va être le théâtre de petits combats, d'assauts de ville et de pillages dus à des bandes armées plus ou moins régulières et changeant de parti en fonction de leurs intérêts.

Pour payer leurs soldats, les capitaines de guerre, royaux, ligueurs ou autres, pillent les bourgs et campagnes et surtout rançonnent leurs prisonniers.

Lors de la prise de Carhaix, au début du mois de septembre 1590, par les royaux, Guillaume Olymant, bailli de Carhaix, et deux de ses frères, Jean et Pierre, sont faits prisonniers par Yves du Liscoet. Pierre, notaire à Carhaix est le propriétaire du manoir de Keromen à Plouyé (et greffier de cette cour en 1580).

Ils sont rapidement libérés, le 23 septembre, après versement d'une rançon de 1 588 écus (1 E 1119 29) payée par des familles nobles du Poher. Pendant 10 ans, de 1591 à 1601, des certificats et quittances justifient les remboursements des emprunts faits pour payer les rançons.

Le 23 mars 1593, parti de Rostrenen, le même Du Liscoet pille Châteauneuf-du-Faou. Comme à son habitude, il y fait quelques prisonniers dont Jehan Capitaine qui ne sera

**Douves côté Est -
collection particulière**

**Extrait du cadastre
Napoléonien de
Landeau**



libéré qu'après paiement d'une rançon par son fils.

Le 12 janvier 1594, (acte notarié original) il indemniserà ce dernier pour un montant équivalant à l'emprunt effectué par le fils et son épouse pour payer la rançon car *étant prisonnier es prison et château de Rostrenen avec le sieur Du Liscoet et autres ennemis du parti contraire à l'union de l'église catholique, apostolique et romaine depuis la mi carême dernier passé et pour la récompense et paiement de la somme de 680 écus et pour l'avoir pansé en sa dépense* Jehan Capitaine et Françoise Kernours, son épouse, vendent à leur fils, Maître Henri Capitaine, époux de Marie Le Foll, des terres leur appartenant. Ce dernier *demeurera quitte du paiement de ladite somme comme justement payée en très grande nécessité dudit père*. Cette vente est autorisée par Marie Raoulès, veuve de Guillaume Capitaine, mère du vendeur.

Malgré les pillages et rançons, Du Liscoet doit financer en partie ses hommes. Dans son histoire ecclésiastique de Bretagne, Dom Morice indique qu'après son décès, à Crozon, lors des combats contre les espagnols en fin d'année 1594, sa veuve réclamera une décharge pour elle et ses enfants *pour la levée de deniers faite en l'évêché de Cornouaille et Vannes par son mari durant les années 1491 et 1492 pour l'entretien de sa compagnie de 50 hommes d'arme et de 200 arquebusiers à cheval ordonnés être levés et entretenus au château de Rostrenen*.

Après enquête, les commissaires du Parlement et de la noblesse ne retiendront que *l'entretien de 70 à 80 bons chevaux ordinaires*. Ils reconnaissent que pour entretenir sa troupe *du château de Rostrenen situé en pays ennemi il ne pouvait le faire qu'avec l'épée à la main et par la force*.

Après la prise du château par les espagnols au service de Mercoeur, *il fut contraint d'aller vaquer avec sa troupe par les bourgs et villages et obligé de lever l'équivalent de 10 000 écus durant les années 1490 et 1491*.

Les commissaires reconnaissent aussi qu'il a vendu ou engagé ses terres pour environ 15000 écus dépensés au service du roi.

Le 8 février 1595, une lettre de cachet de Henri IV adressée à la chambre des comptes décharge sa veuve et ses enfants d'éventuelles poursuites au sujet de *la levée de deniers que le défunt sieur Du Liscoet a été contraint de faire pendant les guerres en notre province de Bretagne pour le paiement des gens de guerre qu'il a pendant le dit temps entretenus pour notre service en notre pays*.

A Landeleau, François du Chastel, seigneur de Châteaugal, et son voisin, Vincent de Coetanezre, seigneur du Grannec, se rangent

du côté des ligueurs. Ce dernier recrute une quinzaine de soldats pour la défense de son château.

Suivant les comptes du procureur syndic de la chapelle de Notre-Dame des Portes à Châteauneuf-du-Faou, les paroisses doivent financer l'entretien des soldats et la solde des gens de guerre qui y séjournent.

Fin 1592, 100 livres sont versées au seigneur du Grannec et 50 au capitaine *Pierre de Coatedrez étant à Châteaugal*. On ignore les raisons de la présence de ce dernier à Landeleau. Quelques années plus tard, il se range du côté des royalistes, ainsi que François du Chastel, propriétaire de Châteaugal. Son fils aîné et héritier principal, Vincent Du Chastel, est en 1595 au service de René de Rieux, seigneur de Sourdeac, gouverneur du château de Brest pour le roi de France.

En juin 1593 (chanoine Moreau), La Fontenelle s'empare du Grannec et chasse son propriétaire, ligueur comme lui.

A peine installé, il agrandit les douves et rehausse de terre les remparts. Les arbres de haute futaie qui se trouvent autour du château sont utilisés pour renforcer les défenses.

Il rançonne immédiatement les paroisses voisines. Celle de Châteauneuf-du-Faou lui verse 600 livres *pour cotisation qui nous fut faite pour le souldoiment des soldats de monseigneur La Fontenelle étant au château du Grannec*.

La Fontenelle va y rester plus d'un an, y alternant ses séjours avec ceux passés à Corlay, au Faouët (Créménec) ou à Carhaix (dans l'église de Saint-Trémeur, fortifiée par l'utilisation des pierres de la sacristie et de différents autres bâtiments) au gré de ses missions au service de Mercoeur ou de ses pillages.

Durant cette période, il va piller et rançonner les populations avoisinantes et ravager toute la Haute-Cornouaille.

Selon le chanoine Moreau, « une paysantaille non aguerrie » des paroisses voisines, lassée de ces brigandages, va assiéger le château du Grannec en l'absence du brigand. Le retour surprise de ce dernier, avec 50 ou 60 cavaliers, va la surprendre et 700 à 800 paysans seront massacrés.

Si cet épisode a vraiment existé, il est difficile d'imaginer autant de victimes, près d'un château à l'environnement vallonné et entouré de landes, de taillis, de bois de haute futaie et de prairies, et avec une population des paroisses voisines s'échelonnant à cette époque de 500 à 1200 habitants.

En septembre 1594 (chanoine Moreau), le Duc de Mercoeur venant de l'abbaye du

Relecq et se dirigeant sur Quimper, s'arrête au Grannec. Il chasse les quelques hommes de La Fontenelle qui s'y trouvent et met le feu aux bâtiments du château car il craint de voir la forteresse reprise par les royaux ou des bandes de pillards.

Cet épisode est en partie confirmé par Suzanne De Coatanezre, unique héritière de son père Guillaume, qui déclare dans son aveu du 31 octobre 1606 des héritages à Collorec et Landeleau dont la seigneurie du Grannec et son château *duquel toutes les maisons sont entièrement ruinées par les effets des dernières guerres*. Puis par les Carmes Déchaussés, propriétaires du Grannec depuis 1669, qui expliquent leurs difficultés à présenter divers titres de propriété. *La prise du château du Grannec dans la Ligue par Guy de La Fontenelle, seigneur de Beaumanoir Eider en 1590, (1593 pour Moreau), les attaques qu'il eut à soutenir à différentes reprises et le feu qui y fut mis par son principal chef, le duc de Mercoeur en 1593, (1594 pour Moreau), pour fermer cette retraite à ce monstre de nature et arrêter ces brigandages qui lui faisaient horreur, n'aidèrent pas à conserver ses titres....*

Peu de temps après, La Fontenelle quitte la Haute-Cornouaille et s'installe au début de l'année 1595 sur l'île Tristan (Douarnenez).

Durant cette guerre civile, les paroisses de Landeleau et des environs vont être le théâtre de toutes sortes d'exactions de la part des troupes occupantes. La famine et les maladies vont faire des ravages dans la population. Une partie désertera les bourgs et villages.

- Jean Olymant (frère des otages de Carhaix) se réfugie à Concarneau. Dans un courrier de 1594 adressé à ses enfants, étudiants à Nantes, il leur annonce entre autres le pillage de leur maison de Carhaix *et que tout avait été emporté jusqu'aux planches*.

- Suzanne de Carné, propriétaire du château du Rusquec à Loqueffret, explique *que la calamité des lieux l'avait obligée à faire sa résidence à Morlaix*, que ses titres avaient été placés dans des lieux retirés pour pouvoir les conserver. Elle réclame un délai pour les présenter car elle ne peut trouver aucun gentilhomme qui accepte d'aller à Huelgoat pour défendre ses intérêts et ceux de ses enfants. En août 1594, elle s'est réfugiée à Coadennes en Léon où les anglais et espagnols font de tels ravages que personne n'ose sortir de sa maison.

La désertation universelle de la province qui fait que personne ne se peut dire maître en sa propre maison. Les anglais et espagnols pillent et ravagent le plat pays et il est chose notoire que toutes les maisons de l'un ou

de l'autre parti ont été pillées et ravagées.

- Le recteur de Plouyé écrit dans le registre des baptêmes que *durant cette année 1596 depuis Noël jusques à l'aoust fut une grande cherté, some seigle soy vendist bouict escuz, some froment douze escuz, some avoine quatre escuz et demy, et tout le pays estait plein de souldartz*.

La paroisse de Plouyé semble avoir perdu une grande partie de ses habitants de 1594 à 1600. La peste ou *maladie épidémique* apparue en 1597 peut être l'une des raisons.

Le nombre de baptêmes, avec une moyenne de 50 avant 1594, est de 17 pour l'année 1597, 18 en 1598, 27 en 1599 et 17 en 1600.

Une partie de cette chute des baptêmes s'explique aussi par l'absence de certains prêtres et par la crainte des paroissiens de quitter leur village. La plupart des baptêmes enregistrés de 1595 à 1600 concernent des naissances au bourg et dans les villages avoisinant. Charles de Goavennou (Poullaouën) explique en 1597 que toute personne qui s'aventure sur les chemins risque de perdre la vie et qu'il ne trouve personne pour défendre ses intérêts à Huelgoat.

La guerre terminée, les 60 baptêmes de l'année 1602 et les 50 de moyenne pour les quatre années suivantes expliquent en partie la reprise de la natalité.

- Vincent de Ploeuc, sieur du Tymeur (Poullaouën), part au château du Breignou (Bourg-Blanc) dès le début du conflit *tant pour la sûreté de sa personne et de ses domestiques que pour conduire la noblesse dudit évêché aux actions de guerre contre ceux dudit parti contraire à la sainte union*.

Avant son départ, il se serait avisé de cacher la plus grande partie de ses meubles, actes et lettres qu'il aurait en sa maison du Tymeur où il faisait dès auparavant sa continuelle résidence et aurait entre autres choses couché tous ses dits garants dans un coffre, un fut de pipe et aultre fut de barrique et iceux mis dans une fosse faite dans la terre en la place de la cave dudit lieu où ils sont demeurés sans être visités malgré que sa demeure demeurée comme à l'abandon a été ravagée par les gens de guerre qui hantent ce terroir.

Le 30 août 1590, son procureur, Louis Lostanlen, curé de Plouider est commandé de déterrer les coffres, fut de pipe et barrique lesquels il a trouvé mouillé 1 pied et demi (50 cm) ou environ de hauteur à prendre depuis le fond d'iceux dont il a été ému d'aviser au fond de la dite fosse, en laquelle il a trouvé de l'eau qui s'y était rendue et ne peut dire par quelle voie ou moyen (AD 44, lors de la réformation du domaine concernant le Tymeur et la famille De Ploeuc).

- Jacques Du Rusquec, seigneur du dit lieu (Loqueffret), prend le parti des ligueurs et se fait tuer par les royaux en 1590. Dès 1592, sa veuve, Suzanne de Carné, tutrice de ses deux enfants, est poursuivie en justice au sujet de plusieurs héritages dont celui de Jacques du Rusquec, archidiacre du Poher, mort en 1591 et grand-oncle du défunt seigneur du Rusquec. L'héritage de l'archidiacre est estimé à près de 90 000 livres et son partage entre ses héritiers et leurs descendants fera l'objet de procédures interminables qui vont pourrir la vie des propriétaires du Rusquec pendant près de 200 ans.

Dans les procédures engagées à partir de 1592, de nombreuses pièces fournies font état des malheurs engendrés par les guerres de la Ligue au cours des années 1592 à 1596.

En 1597, Charles de Goasvennou (Poullaouën) est nommé tuteur des enfants du seigneur du Rusquec après le décès leur mère Suzanne de Carné. Il accepte cette charge sous certaines conditions fixées par le conseil de famille dont celle de ne pas faire payer par la succession une éventuelle *rançon en cas de sa capture par les ennemis du roi ou autres*, même s'il se fait prendre au service des mineurs car *il n'est pas raisonnable que pour manier ou ménager ses biens il (le tuteur) se mette en hasard de perdre tous les biens des dits mineurs*.

Un fragment de ses comptes présenté en 1653 lors d'un procès concernant sa gestion des biens précise que pour limiter ces risques, il a dépêché en express à Nantes un gentilhomme et son laquais pour obtenir des lettres de sauvegarde et des passeports auprès de Mercoeur pour lui et le jeune seigneur du Rusquec. Après 12 jours de voyage, séjour compris, le gentilhomme est de retour avec les documents signés de Mercoeur le 8 novembre 1597. Dès leur réception le tuteur se rend à Douarnenez avec les lettres et passeport pour les présenter à La Fontenelle, *l'un des capitaines sous le dit seigneur de Mercoeur étant en garnison en cette ville et obtient lettres d'attache signées au bas des dites lettres de sauvegarde et passeport de mon dit seigneur de Mercoeur avec défense à tous ceux qui étaient sous son pouvoir de contrevenir aux dites lettres le 18 novembre 1597*.

Le même mois, il se rend également au château de Brest et obtient de René de Rieux, seigneur de Sourdéac, gouverneur de la ville au service du roi, les mêmes lettres de sauvegarde.

Muni de ces précieux documents il visitera les héritages de ses mineurs à Locqueffret, à Quimper et ses environs, à Scaër et à Guiscriff. Il y constatera que *les métayers, colons et serveurs des terres de ses mineurs avaient pour la plupart quitté*

et abandonné les terres et convenants, s'étant retirés du pays, la plus grande partie autres morts de famine peste et autres férociétés de loups. Autres devenus insolubles et rendus en telle extrémité de pauvreté qu'ils n'avaient le pouvoir de payer aucune chose tant par les malheurs des guerres civiles que par maladies contagieuses.

En décembre 1597, une troupe de soldats ligueurs, commandée par le capitaine Pronon, s'installe au château du Rusquec, qu'elle fortifie immédiatement avec les arbres de haute futaie. Charles de Goasvennou se rend à Brest une nouvelle fois voir René de Rieux et lui réclamer son aide pour déloger le capitaine et ses soldats. Avant d'intervenir, le gouverneur de Brest délègue à l'un de ses lieutenants, le sieur de Carpont Kerbilleau (Hervé Le Maucazre de Lampaul-Ploudalmézeau), de s'informer sur les occupants du Rusquec. Après enquête et interrogatoire de témoins appelés à Morlaix et Commana, Charles de Goasvennou, escorté par Hervé Le Maucazre et quatre archers, est de retour à Brest où il peut plaider sa cause devant le seigneur de Sourdéac. Le Rusquec est ensuite rapidement débarrassé de ses occupants.

A la même période, une autre troupe, commandée par un certain capitaine Jan, s'installe dans la chapelle de Saint-Herbot (Plonévez-du-Faou) à environ 1 km du château du Rusquec.

Un an après la fin des guerres civiles, Charles de Goasvennou indique que les terres de l'évêché de Cornouaille sont pour la plus grande partie laissées en friche et sans aucune culture, *« chose si notoire que personne ne peut ignorer »*.

Celles se trouvant aux environs de Scaër sont *désertées et sans cultures depuis de nombreuses années tant au moyen des guerres que pestilence et famine*. Pour trouver de nouveaux fermiers, il fait bannir les 18 et 24 avril 1599 par Drouallen, prêtre de Lanvenegen, *les dites terres à qui en veut s'y rendre et pour les profiter offrant leurs baillis plus toutes commodités tant en bleds que bestiaux*.

- Vincent Du Chastel, seigneur de Châteaugal à Landeleau, indique dans un aveu de décembre 1599 que *deux de ses villages sont inhabités et non profités par le moyen des incursions et rigueurs des troubles et maladies qui ont présentement régné et que des terres demeurent vagues et en friches à raison des guerres et mortalités passées avant les quatre ans derniers*.

Un résumé des malheurs qui ont frappé les paroisses de Cornouaille de 1592 à 1599 (dont Plouyé, Berrien, Landeleau) se retrouve dans une supplique du 23 janvier 1599 adressée

au présidial de Quimper pour obtenir une décharge de paiement de leurs impôts non payés de 1592 à 1599 et pour les années à venir, de 1600 à 1605. Elles expliquent *qu'après le passage des ligueurs, brigands, anglais, espagnols, elles sont réduites à telle extrême pauvreté et sont désertes, inhabitées et à l'abandon, que leurs biens, meubles brûlés, cassés et emportés, les maisons aussi brûlées et démolies.... que les habitants meurent de faim tous les jours et que les maladies contagieuses et pestilentiennes qui ont suivi ces maux les pressent et travaillent et est aujourd'hui si grande mortalité que y a plusieurs paroisses désertes et où il demeure aucune personne et la plupart des autres quasi inhabitées..... et que le dit La Fontenelle lorsqu'il a été en liberté a donné si grande licence à ses gens de guerre qu'ils ont tout réduit à rien, tué, massacré, emporté et brûlé tant en temps de guerre que en temps de trêve et en tout le dit évêché, les femmes et les filles violées, les maris tués et pour se faire fait loger ses troupes qui étaient de plus de 1200 hommes..... démolit et ruiné les édifices, pris et emporté le bétail par tous les champs, profané les églises, emporté ce qui avait pu être cultivé* (De Barthélémy et De La Borderie).

En 1615, une autre supplique des habitants de Carhaix, pour obtenir des réductions d'impôts, parle d'une ville riche avant les troubles, où s'y déroulent 9 foires par an « *esquelles il se levait beaucoup de grands droits pour sa majesté mais depuis a été tellement ruinée par les courses des gens de guerre et par le moyen des forteresses qui ont été faites en ladite ville et dit pays qu'en tout icelui il n'y a pas un seul qui en ait ressentie car outre ce qu'elle est encore quasi détruite, la tour de l'église collégiale d'icelle (Saint-Trémeur) a été démolie, le surplus des bâtiments de la ville grandement endommagés et la maison presbytérale ruinée de fond en comble sans qu'il y reste vestige quelconque du bâtiment, les portes et barrières de la ville entièrement abattues, les ponts advenants et pavés fort endommagés et l'hôpital tout ruiné* ».

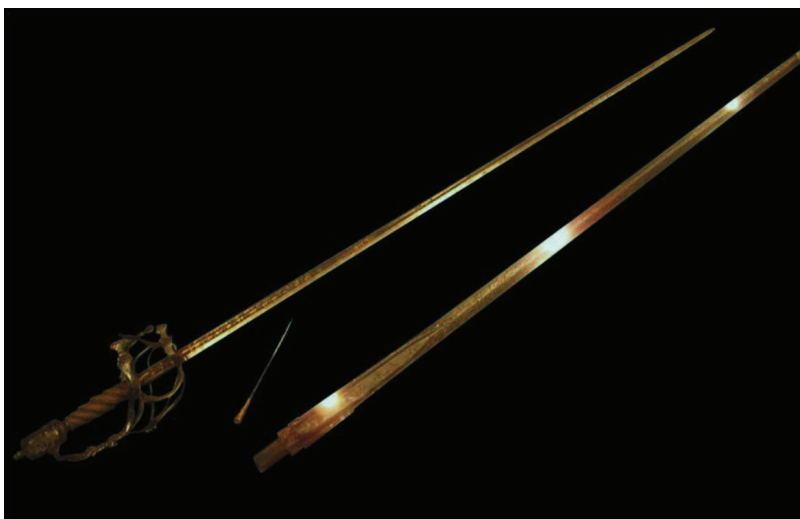
L'épée de La Fontenelle

Le Musée départemental breton de Quimper possède dans ses collections une épée attribuée à La Fontenelle.

En fer ciselé et gravé, elle est exposée avec son fourreau et son batardeau. *

Sa description est extraite du catalogue des ventes « armes et souvenirs historiques, Hôtel Drouot de Paris, 8 et 9 décembre 1993 » :

Pommeau en forme de cylindre aplati ciselé de rinceaux. Goutte en forme de gland à spirale. Fusée de filigranes de cuivre, torsadée, à renflement. Garde à arc de jointure rejoignant le pommeau, deux anneaux de côté dont le plus petit présente une coquille repercée. Deux grands pas d'âne. Contre-garde à trois brins.



De haut en bas :

Epée de La Fontenelle - Musée breton de Quimper)

Batardeau - collection particulière

Epée de La Fontenelle - Musée breton de Quimper)

La garde entièrement brunie, finement gravée présente des traces de dorure. Lame à large méplat central dorée au ricasso et au tiers de signes et devises. Cette lame, légèrement époincée est entièrement noire. C'est un rarissime exemple de peinture au fiel. Fourreau de cuir noir gaufré au quart à bouterolle de fer ciselé et gravé. Fourreau brisé.

Vers 1900, l'épée possédait encore une étiquette de parchemin à deux empreintes de cire provenant d'un sceau et portant l'inscription « GR ...Chastelet Par ...sur » et « Mesre Gui Eder Fontenel ».

Elle a été achetée vers 1880 par Georges de Porto Riche à Victor Bachereau qui la vendit avant 1900 à Jean-Jacques Reubell (collectionneur 1851-1933).

En 1934, le fourreau fut retrouvé chez Louis Reverchon, rue de Provence à Paris.

En effet, Porto Riche avait l'habitude originale d'abandonner les fourreaux chez les marchands auxquels il avait acheté une arme. C'est ainsi que l'épée retrouva son fourreau au fonds duquel se trouvait le batardeau*. Elle a été achetée (préemption) en 1994 par le Musée breton, avec le soutien du fonds régional d'acquisition pour les musées, lors de la vente de la collection Jeanne et Robert-Jean Charles (armes et souvenirs historiques) à l'Hôtel Drouot à Paris.

* petit poignard renfermé dans la gaine d'une

daguer ou d'une épée.

Les « canons » du Grannec

En 1844, les propriétaires, Joseph François Bonabe Jégou Du Laz et son épouse, la comtesse Emilie Françoise Angèle De Poulpique de Coatlès, font construire des bâtiments d'habitation et de ferme sur l'emplacement de la forteresse.

Trois éléments d'artillerie ancienne sont découverts lors de ces travaux.

Longtemps considérés comme étant les canons indiqués par le chanoine Moreau, ils ne sont en réalité que des boîtes à poudre permettant le fonctionnement de petites pièces d'artillerie appelées pierriers.

Deux sont conservées dans une collection privée. La troisième a été offerte au Musée archéologique de Quimper par la comtesse Du Laz vers 1860.

Exposée en 2013-2014 au Musée breton de Quimper lors de l'exposition temporaire consacrée aux donateurs, elle se trouve actuellement dans ses réserves. En fer ou en alliage de fer, elle pèse 10,5 kilos environ et sa longueur est de 33,5 centimètres. Son corps cylindrique et concave, surmonté d'une anse pour son transport, se remplit de poudre avant d'être placé dans le tube du canon et calé par une clavette pour éviter le recul. Un petit orifice, appelé lumière, permet la mise à feu.

Utilisé du début du 15^{ème} au 17^{ème} siècle, le pierrier est une petite pièce d'artillerie (en fer forgé, fonte ou bronze), servant surtout de défense dans les châteaux où l'emploi de gros canons est impossible.

D'un poids inférieur à 100 kilos qui permet de le déplacer rapidement, il peut tirer des boulets de pierre, fonte, plomb ou mitraille. Il est articulé sur une sorte de fourche munie d'une tige servant de pivot qui pénètre dans un socle en bois ferré ou directement scellé sur la muraille. D'un calibre de 4 à 5 cm, sa portée est de 50 à 100 mètres. C'est surtout une arme antipersonnel utilisée contre des tactiques d'assaut.

Dans son Manuel d'artillerie de 1707, Suriray de Saint Rémy explique que l'on utilisait autrefois *certaines pièces de canon appelées pierriers qui étaient ouvertes du côté de leur culasse pour recevoir une boîte du même métal et que l'on enlevait et remettait quand on voulait et qui faisait le même effet que la culasse que l'on chargeait par là, mais on ne s'en sert plus à présent. Quelques gens croient qu'il y a de la fonte verte dans les canons de François 1^{er},*

Boîte à poudre -
Musée breton de
Quimper)



La même boîte à
poudre sous un angle
différent - collection
particulière



Charles Quint et les Henri parce que ces pièces portent sur leur surface une couleur verdâtre mais ce n'est qu'un vert de gris. Il existe des pièces en bronze pour la marine mais il ne s'agit pas de cela ici ...

En 1946, les enfants du locataire vont découvrir au pignon d'un vieux bâtiment de la ferme, une autre boîte à poudre. D'après les souvenirs du découvreur, elle était identique à celle du musée breton.

Croyant avoir découvert l'un des canons de La Fontenelle, ils vont l'essayer avec de la poudre récupérée sur des obus de mortier, abandonnés par les Allemands en 1944 dans les bois, près de l'usine hydro-électrique de Saint-Herbot. Une charge trop importante de poudre et un projectile inadapté feront exploser la découverte en « mille morceaux ». Heureusement qu'avant chaque mise à feu, ils se mettaient à l'abri d'un talus.

Plusieurs personnes m'ont confirmé s'être approvisionnées en poudre sur le site de cette usine, après le départ des troupes occupantes. Elle était utilisée ensuite pour l'éclatement de souches ou pour la confection de cartouches de chasse. Certains obus n'étaient pas neutralisés.



Reproduction d'un pierrier - Wwikimedia Commons



Pierrier - collection musée des Invalides

Waquet et le manuscrit du chanoine Moreau

Né en 1886 et directeur des archives départementales du Finistère pendant 40 ans, Henri Waquet a fait de nombreuses recherches sur le chanoine Jehan Moreau et ses mémoires. Celles-ci ont été publiées en 1960, deux ans après son décès.

Moreau, dit-il, nous a laissé un manuscrit, écrit de 1607 à son décès en 1617, à l'âge de 60 ans, sur les événements dont il a été le témoin ou qu'on lui a rapportés sur les guerres de la ligue en Bretagne.

L'original semble avoir disparu.

Dans ses notes manuscrites conservées aux archives départementales à Quimper, Henri Waquet indique que cet original a passé entre les mains du chevalier François Achille de Kerléan, seigneur de Bonnescat en Plogonnec, qui l'a copié au début du 18^{ème} siècle. De cette copie, le sieur Du Haffond de Quimper en a fait une autre en 1735. Elle a servi à Le Bastard de Mesmeur pour ses éditions de 1836

et 1837. Une autre copie a été effectuée en 1727 par un certain Gueguen, clerc d'avocat. Waquet a identifié huit manuscrits, plus ou moins semblables, consistant tous en des copies de copies. Pour la préparation de son ouvrage il en a utilisé trois (Kerléan, Du Haffond et Gueguen) qui se trouvaient alors à la bibliothèque nationale, à la bibliothèque de Rennes et à celle de Quimper.

« On ne saurait garantir leur véracité sur tous les points », dit-il, en parlant des mémoires du chanoine.

En effet, des archives originales concernant les guerres de la ligue contredisent souvent les écrits de Moreau. Une partie importante n'ayant pas encore été confirmée par d'autres sources, il faut être prudent lorsque l'on fait référence aux ouvrages de Le Bastard de Mesmeur ou de Waquet, d'autant plus qu'ils sont basés sur des copies de copies.

Personne ne peut pourtant affirmer que ces

différences sont imputables au chanoine. Elles peuvent aussi provenir des copistes qui, pour différentes raisons, n'ont pas transcrit de manière rigoureuse son manuscrit ou ses copies.

La découverte de l'original, que Waquet a pensé plusieurs fois avoir localisé, apporterait un élément de réponse.

Dans cet article, la description du manoir par le chanoine Moreau n'est pas garantie, même si plusieurs documents attestent sa présence dans les environs, notamment à Collorec.

Propriétaires du Grannec jusqu'à la révolution.

Famille Lohennec

Manoir attesté depuis le 5 janvier 1423 par le minu du Grannec produit par Guillaume Lohennec fils aîné de feu Yvon Lohennec et de Marguerite Arsheuer.

Famille De La Marche

Par succession après le mariage de Marie Lohennec, fille de Jean et petite-fille de Yvon, avec Guillaume de La Marche.

Famille De Coetanezre (vers 1500 à 1614)

Par le mariage de Marie Lohennec, fille de Jean et veuve de Guillaume de La Marche décédé sans héritiers avant 1498, avec Richard de Coetanezre, seigneur de Pratmaria, *duquel mariage est issu Guillaume de Coetanezre. Cela se prouve par la transaction du 7 novembre 1498 au rapport de Du Coudray et Du Boyer notaires à Carhaix.*

Leur fils Guillaume, époux de Béatrice de Kéroufil, leur succèdera et déclarera en 1540 la succession de sa mère décédée depuis environ 30 ans.

Après le décès de Béatrice de Kéroufil, il épousera en deuxième nocces Jeanne de Mesgouez. Celle-ci signe un bail du 2 août 1575 *dame du Grannec et de Pratmaria, en son nom et stipulant pour noble homme messire Guillaume de Coetanezre, chevalier, sieur des dits lieux*, pour des terres à Landeleau. Au verso est écrit *baillée faite par Demoiselle Jeanne de Mesgouez, dame du Grannec, ayant épousé Guillaume de Coetanezre seigneur du Grannec et agissant pour lui. Elle fit cette baillée en 1575.* L'acte est passé au village de Penankech en Plonévez-du-Faou.

En 1550, Vincent, fils mineur de Guillaume et de feu Jeanne de Kéroufil, entame une procédure pour obtenir les biens de sa mère décédée depuis environ 10 ans car il estime que son père ne les gère pas convenablement.

En 1578, une sentence du présidial de Quimper le condamne au sujet de la fondation de son père Guillaume. Il avait épousé Jeanne de Bodoul (de cette union, une seule fille prénommée Marguerite), décédée avant 1584, puis Françoise de La Lande.

Après son décès en 1594, son fils aîné Guillaume, veuf de Jeanne de Kerouant, héritera du Grannec. Il ne survivra que quelques mois à son père. En 1603, Suzanne, sa fille unique, fera l'hommage pour le Grannec par l'intermédiaire de son tuteur, *après la mort de son père Guillaume, décédé vers la fin de 1594 et de Jeanne de Kerouant, sa mère.*

Allain de Coetanezre, fils juveigneur des feux Vincent et de Françoise de La Lande, tentera de profiter de la minorité de sa nièce, pour s'emparer de ses biens. En 1609, le présidial de Quimper lui interdira de percevoir *les revenus de la terre du Grannec, et aux vassaux de se dessaisir entre ses mains à peine de payer deux fois.*

Dans une enquête de 1642, un témoin déclarera qu'un *fils du Grannec fut tué au bourg de Landeleau* pendant les guerres de la ligue et *avoir vu son corps exposé une nuit et un jour dans l'église.* On ignore son prénom et dans quelles circonstances.

Un habitant de Landeleau se souvient d'avoir entendu sa mère, née en 1901, raconter en breton l'histoire d'un jeune seigneur du Grannec, tué durant les guerres civiles de la ligue après avoir été tiré en pleine messe hors de l'église paroissiale.

A noter que le 12 juillet 1593, Morice de Coetanezre, seigneur vicomte de Trévallot, séjourne au château du Grannec.

De 1680 à 1752, une très longue procédure pour des mouvances de terre à Plouyé va opposer les propriétaires du Grannec et ceux du Tymeur de Poullaouën, ces derniers estimant avoir l'universalité de fief dans cette paroisse. Elle ne deviendra effective qu'en 1752 à la suite d'une décision du conseil du roi au Louvres. Certaines pièces de procédure font état de la difficulté des juges du parlement de Bretagne pour désigner les véritables propriétaires du Grannec durant les guerres de la ligue et ensuite leurs héritiers (homonymies des prénoms des différentes branches de Coetanezre). Pour y parvenir ils n'utiliseront que des documents originaux et des copies collationnées provenant des archives du Louvres ou de Nantes et portant la mention Grannec.

Famille De Ploeuc (1614-1639)

Par le mariage, vers 1614, de Suzanne de Coetanezre et de Vincent De Ploeuc, baron de

Kergorlay et autres.

Le couple demeure au manoir de Lescongar puis au manoir de Kernuz, les deux en Plomeur.

En 1603, Jean de Kerouant, curateur de sa nièce, Suzanne de Coetanezre, fait *l'hommage pour le Grannec advenu à la mineure, depuis les huit ans, par le décès de Guillaume son père et de Jeanne de Kerouant sa mère.*

En 1613, c'est le même Jean de Kerouant, seigneur de Kernuz, son tuteur, qui lui remet tous les titres de propriétés du Grannec et autres. Elle décèdera le 19 décembre 1628, son mari deux ans plus tard.

En 1631, leurs trois enfants, Marie, Moricette et Jean de Ploeuc, obtiennent une provision avant le partage définitif de leurs parents. Jean de Ploeuc, né en 1611 à Poullaouën, héritier principal, cède à Moricette la terre du Grannec et à Marie celle de Kerriou à Gouézec.

Famille De Gourcuff (1639-1645)

Par le mariage en 1639 de Moricette de Ploeuc et de Louis de Gourcuff, seigneur de Tréménec (Plovan).

En 1642, ce dernier fait reconstruire le château sans autorisation.

Le parlement de Bretagne ordonne une enquête et demande aux juges de la juridiction de Châteauneuf-du-Faou de faire un état des lieux.

Rennes le 16 octobre 1642 :

Le procureur général du roi entré en ladite cour a remontré que pendant les guerres de la Ligue dernières le défunt sieur de Fontenelle s'empara d'une forteresse nommée Le Grannec en la paroisse de Landeleau, évêché de Cornouaille, où il mit garnison qui causa grande ruine sur le pays, laquelle a été par autorité du roi démolie, ou depuis quelques mois en ça le propriétaire de ladite place s'efforce de la faire rétablir, et y fait travailler journellement, requérant qu'il plaise à la cour y pourvoir, suivant ses conclusions qu'il baillera par écrit.

La cour faisant droit sur ladite requête aux conclusions du procureur général du roi, lui a donné commission pour appeler en icelle le propriétaire dudit Le Grannec, ou a ordonné et ordonne que par l'un des juges de la juridiction de Châteauneuf audit Landeleau, sera en présence du substitut dudit procureur général et dudit procureur du propriétaire dudit Le Grannec ou a celui d'ordinaire appelé, fait part de ladite et de l'état de la situation et assiette dudit Le Grannec et des bâtiments qu'en prétend y faire pour l'oeuvre faite ou rapportée en ladite cour du lieu au propriétaire dudit Le Grannec, ou verra le procureur général en faire ajournement et par ordonnance lequel appartiendra.

Fait au Parlement le 16^e octobre 1642 et signé

Mre du Marcat et Mre Cassel

A la suite de cette enquête le procureur du roi ordonnera l'arrêt des travaux.

Famille Du Chastel de Châteaugal (1645-1652)

Le 8 avril 1645, Claude du Chastel, seigneur de Mesle (Maël-Carhaix), Châteaugal (Landealeu) et autres lieux, échange sa terre de La Roche Droniou (Plusquellec) contre celle du Grannec appartenant à Louis de Gourcuff et Moricette de Ploeuc, sa femme.

Famille Du Chastel de Coatangars (1652-1660)

Le 29 décembre 1652, Jean du Chastel, époux de Marie Le Long, seigneur de Coatengars, Bruillac, Kanroux, achète le Grannec à Claude du Chastel, époux de Yolande de Goulaine, seigneur de Mesle, Châteaugal, marquis de la Garnache (Beauvoir sur Mer).

Famille De Marboeuf (1660-1669)

Le 17 juillet 1660, vente judiciaire de la seigneurie du Grannec appartenant à Jean Du Chastel, seigneur de Coatengars (Plouzévédé) à la demande du précédent propriétaire qui n'a pas été payé intégralement.

Elle est adjugée 40 000 livres à Luc de Marboeuf, seigneur du Verger, époux de Nicole Liays et fils de Claude de Marboeuf, président du parlement de Bretagne.

Il la vendra 9 ans plus tard pour le même montant.

Ordre religieux des Carmes Déchaussés (1669-1789)

Au début du 17^{ème} siècle, la chapelle Saint-Sauveur de Saint-Hernin est très connue en Bretagne, laquelle est visitée en grande dévotion par les bretons qui y font de grands pèlerinages (plusieurs miracles y seront attestés en 1664 et 1665).

Toussaint du Perrien, seigneur de Breffillac (paroisse de Pommeret, évêché de Saint-Brieuc), de Kergoat (Saint-Hernin) et autre lieux, propriétaire de cette chapelle, a le désir d'y mettre des religieux pour y assurer le service divin avec plus de splendeur et de magnificence. Informés de ce souhait, les religieux du couvent des Carmes Déchaussés de Vannes (fondé en 1627), munis de procurations de leur supérieur provincial de Paris, viennent immédiatement le démarcher.

Après de longues négociations, les religieux Carmes Déchaussés de la province de Paris obtiennent de Toussaint du Perrien le droit de bâtir un monastère près de la chapelle. Pour cela, il leur concède trois journaux de terre et une rente annuelle de 1 000 livres à condition

d'avoir privilège et droit d'armoiries dans la chapelle du monastère. En 1646, *très satisfait de ses religieux*, il leur accorde une nouvelle rente de 1 000 livres prenant effet à son décès.

Une transaction de 1657 permet à son neveu et héritier, Toussaint Le Moine, marquis de Trévigny, de se libérer de cette fondation. Les Carmes acceptent sans aucune garantie *un acte de constitution de rente au denier 20 de 40 000 livres* due au marquis par le comte de Congressso et sa femme demeurant à Paris. Ils ne percevront cette somme que le 10 juillet 1663, après six années d'interminables procédures.

Le 18 décembre de la même année, les religieux, ne pouvant pas conserver cet argent, prêtent les 40 000 livres, sous forme de rente constituée, à Claude Guegant, seigneur de Kerbiquet (Gourin), à Louis de La Boessière, sieur de Rosveguen (Gouézec), sénéchal de Carhaix, et à Nicolas Euzenou, sieur de Kersalaun (Leuhan).

Mécontent de l'utilisation faite par les Carmes de l'argent de la fondation, Toussaint Le Moine obtient en 1666 un arrêt du parlement de Bretagne les obligeant à placer les 40 000 livres *dans un fond d'héritage propre et convenable sous les trois lieues de leur couvent de Saint Sauveur et dans un délai de un an.*

Afin de respecter cet arrêt, les Carmes achètent en 1669 la seigneurie du Grannec. Ils déclareront plus tard que *la terre du Grannec se présente, il fallut s'en accommoder. Le vendeur Luc de Marboeuf, qui l'avait acquise judiciairement en 1660, ne la possédait que depuis 9 ans.*

Pour financer l'achat, un contrat de subrogation est accepté par les emprunteurs de 1663, Guegant, De La Boessière et Euzenou qui s'engagent à régler à Luc De Marboeuf les 40 000 livres du contrat de vente de 1669.

Peu de mois après, Louis De La Boessière, sénéchal de Carhaix, est déclaré insolvable et Guegant et Euzenou refusent de rembourser sa part.

Près de dix années de procédures seront nécessaires au vendeur, Luc De Marboeuf, et à ses héritiers pour se faire indemniser.

Installés à Carhaix en 1677, après accords du marquis de Trevigny, de l'évêque de Cornouaille et du roi de France, les religieux obtiendront le transfert de leur communauté à Rennes en 1690.

Toussaint du Perrien, seigneur de Brefeillac, fondateur du couvent de Saint-Sauveur, est décédé en 1649.

La dépouille de sa veuve, Louise de Quengo, a été découverte en 2014 lors de fouilles archéologiques, dans la chapelle du couvent

des Jacobins à Rennes. Elle a été inhumée en 1656 dans un cercueil de plomb. La tombe contenait également un reliquaire en plomb renfermant le cœur de son époux, décédé en 1649. Des inscriptions sur ce reliquaire* attestant son inhumation à Saint-Hernin, des archéologues munis de détecteurs de métaux, ont effectué en 2016, sans succès, des recherches du sarcophage dans la chapelle de Saint-Sauveur. Un document de 1673 confirme son inhumation dans ce lieu, ainsi que le reliquaire contenant le cœur de son épouse (Cahier du Poher n° 58)

S'y trouvent-ils aujourd'hui ?

Brûlée en 1788, la chapelle a été reconstruite en 1817 et des recherches plus importantes seront nécessaires pour une éventuelle découverte.

**Reliquaire en plomb
contenant le cœur de
Toussaint de Perrien -
INRAP Rennes**



**Cercueil de plomb de
Louise de Quengo lors
de sa découverte -
INRAP Rennes.**



Les champs libres
Musée de Bretagne

COLLOQUE RENNES
14 ET 15 DÉCEMBRE 2017

LOUISE DE QUENGO
Les funérailles multiples des élites bretonnes
au 17^e siècle
EN PARTENARIAT AVEC LA SAHIV ET L'INRAP

En lien avec l'exposition du musée de Bretagne, *Louise de Quengo, la dame des Jacobins*
(1^{er} décembre 2017 au 14 janvier 2018)

**Ci-gît le cœur de Toussaint de Perrien, chevalier de Brefféillac, dont le corps repose à Saint Sauveur près Carbay au couvent Carmes Deschaus qu'il fonda et murut à Rennes le 30^e d'août 1649.*

Jean GUICHOUX

Révolution

Saisi sur les Carmes Déchaussés, le domaine du Grannec est vendu comme bien national et dispersé au cours de nombreuses ventes aux enchères de 1796 à 1808. Les 31 lots adjugés rapporteront 72 300 francs. En 1788, le revenu des terres était de 3 100 livres.

Sources principales:
AD 29 (toutes séries)
AD 35 et 44 (séries B, E, F et H)
Musée Breton à Quimper
Archives du CRBC à Brest